

12/7/2018

Oceana dévoile des dizaines de cas de pêche illégale dans des zones protégées de la Méditerranée

L'Italie est le principal contrevenant, autorisant le chalut de fond sur des nourriceries d'espèces gravement surexploitées comme le merlu

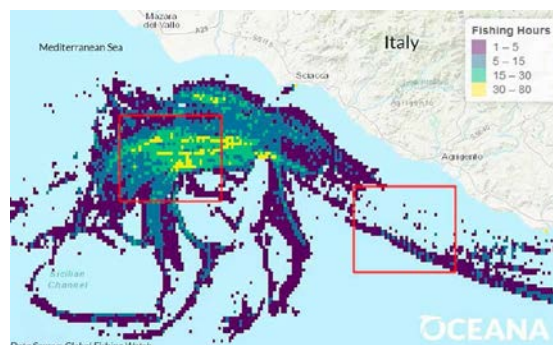
Oceana a publié aujourd'hui un [rapport](#) dévoilant 41 cas potentiels de pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée en utilisant les données de [Global Fishing Watch](#). Les conclusions ont été soumises et discutées lors de deux réunions gouvernementales de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)¹, où les pays n'ont pas apporté d'éclaircissements si ces bateaux se sont vu imposer des amendes ou si d'autres sanctions sont envisagées.

« Alors que les gouvernements méditerranéens et leurs dirigeants s'engagent au niveau mondial à lutter contre la pêche pirate dans le cadre des Objectifs de développement durable, ces mêmes gouvernements ignorent d'éventuels cas dans leur propre mer Méditerranée. Les informations recueillies par Oceana indiquent que les navires de pêche facilement identifiables violent de façon flagrante les zones fermées. Les États côtiers ne font rien pour faire respecter la loi. » a déclaré Lasse Gustavsson, directeur exécutif d'Oceana Europe.

« La Méditerranée est la mer la plus surexploitée au monde avec plus de 90% des stocks surpêchés. En ne prenant pas de mesures, les gouvernements mettent en péril l'avenir de la pêche en Méditerranée et l'avenir de plus de 300 000 pêcheurs et de leurs familles qui dépendent de la pêche pour leur alimentation et leurs revenus » a ajouté Gustavsson.

Le rapport d'Oceana apporte des preuves d'activités de pêche illicite à l'intérieur de zones fermées à la pêche (zones de pêche à accès réglementé) désignées pour protéger les poissons juvéniles, les coraux et d'autres habitats marins menacés.

Plus remarquable encore, Oceana a identifié plus de 20 chaluts de fond italiens présumés avoir pêché pendant plus de 10 000 heures dans une zone fermée destinée à protéger les jeunes merlus dans le détroit de Sicile, où les stocks sont gravement surpêchés. La situation est sûrement plus préoccupante encore puisque des sources officielles ont confirmé des activités de pêche par des navires battant pavillon d'autres États (par exemple de Tunisie) qui n'utilisent pas le SIA (système d'identification automatique) et qui n'ont donc pas été détectés par l'étude d'Oceana.



Nombre d'heures de pêche par kilomètre carré pour les chaluts de fond opérant dans l'East of Adventure Bank (détroit de Sicile) de décembre 2016 à décembre 2017

¹ Groupe de travail sur la pêche INN (24 avril - 27 avril, Beyrouth, Liban) et Comité de Conformité (CoC) - 12ème session (5 juillet - 6 juillet, Madrid, Espagne). La [CGPM](#) de la FAO est l'organisation qui réglemente la pêche dans les eaux internationales de la Méditerranée. L'UE est l'une de ses parties contractantes.

En outre, Oceana a détecté d'éventuelles intrusions illégales de navires étrangers dans les eaux relevant de la juridiction nationale de sept pays méditerranéens. Il est impossible de vérifier la légalité de ces activités de pêche car la CGPM ne publie pas d'informations sur les accords de pêche bilatéraux, contrairement à d'autres organismes régionaux de pêche dans le monde. Ce manque de transparence ne permet pas de déterminer si, par exemple, les trois navires battant pavillon de l'UE qui ont vraisemblablement pêché dans les eaux relevant de la juridiction de la Libye (>900 heures) et de la Tunisie (>1500 heures), pêchaient légalement ou non.

Note aux rédacteurs :

- Le suivi, le contrôle et la surveillance sont essentiels pour assurer une bonne gestion des pêches et pour reconstituer les stocks, en particulier en Méditerranée, où 90 % des stocks sont considérés comme étant en dehors des limites biologiques de sécurité. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) met en danger les efforts des membres de la CGPM pour inverser cette situation. Oceana a donc présenté un rapport documentant d'éventuels cas de pêche illicite en Méditerranée, ainsi que des recommandations sur la manière de faire face à cette situation.
- En octobre 2017, les pays membres de la CGPM se sont engagés dans un plan d'action régional de lutte contre la pêche INN.
- Bien qu'il soit difficile de déterminer l'ampleur et l'impact réels de la pêche INN, on estime qu'elle coûte entre 10 et 23,5 milliards de dollars américains par an².

Rapport : [Mise en place d'un cadre de la CGPM pour lutter contre la pêche INN](#) :

Version en ligne :

Marta Madina, Directrice des communications

Gran Vía, 59 – 9ème étage. 28013, Madrid, Espagne

Tél. : +34 911 440 880 **Portable** : +34 687 598 531 **E-mail** : mmadina@oceana.org

Facebook : www.facebook.com/oceana.europe **Twitter** : [@oceanaeurope](https://twitter.com/oceanaeurope)

Oceana est la plus grande organisation internationale de défense se consacrant exclusivement à la conservation des océans. Oceana rétablit l'abondance et la biodiversification des océans en gagnant des politiques scientifiques dans des pays qui contrôlent un tiers des prises mondiales de poissons sauvages. Avec plus de 200 victoires mettant fin à la surpêche, à la destruction de l'habitat, à la pollution et à l'abattage d'espèces menacées comme les tortues et les requins, les campagnes d'Oceana donnent des résultats. Un océan restauré signifie qu'un milliard de personnes peuvent profiter d'un plat de fruits de mer sain, tous les jours, pour toujours. Ensemble, nous pouvons sauver les océans et contribuer à nourrir le monde. Visitez www.eu.oceana.org pour en savoir plus.

AVERTISSEMENT : Ce message et ses pièces jointes s'adressent exclusivement au destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles soumises au secret professionnel. Sa communication, reproduction ou distribution est interdite sans l'autorisation expresse de FUNDACION OCEANA. Si vous n'en êtes pas le destinataire, veuillez supprimer ce message et nous informer de l'erreur par courriel.

PROTECTION DES DONNÉES : Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (GDPR) et à la loi organique espagnole 15/1999 du 13 décembre (LOPD), nous vous informons que les données personnelles et l'adresse électronique recueillies auprès de l'intéressé ou de sources publiques seront traitées par FUNDACION OCEANA dans le but d'envoyer des communications concernant nos services et seront conservées tant qu'il existe un intérêt mutuel à le faire. Les données ne seront pas partagées avec des tiers, sauf si la loi l'exige. Nous vous informons que vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données et ceux de limitation et d'opposition à leur traitement en contactant europa@oceana.org Si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous pouvez présenter une réclamation auprès du contrôleur des données à l'adresse suivante www.agpd.es.

² (Agnew et al., 2009)